

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**



## Article 1 - préambule

Les	présentes	conditions	générales	de	vente	(CGV)	sont	relatives	à L	PETITE	ACADEMII	E, sarl	 
					, S	iret :				, représer	ntée par		 

LA PETITE ACADEMIE offre à ses clients des prestations de toutes gammes, consistant en l'organisation d'évènements privés et professionnels et sur-mesure. Ces conditions générales de vente constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients. Toute commande entraine acceptation de ces conditions sans restriction ni réserve. Les présentes conditions générales sont remises ou adressées au client en même temps que le devis. Les présentes conditions générales et le devis étant ci-après dénommés ensemble le « contrat ».

## Article 2 - Le devis

Il est toujours établi afin de déterminer les besoins de la clientèle un devis qui est soit remis, soit adresse au client. Son montant correspond au tarif applicable lors de son établissement. Il est indiqué en euros, toutes taxes comprises, et est payable en cette monnaie quelques soit la nationalité du client.

Le devis établi par LA PETITE ACADEMIE est valable jusqu'à la date de fin d'option indiquée dans le devis. Passée cette date, le devis devient caduc. Les prix et conditions indiqués dans le devis ne sont alors plus garantis, et sont susceptibles d'être modifies, notamment, en fonctions des conditions économiques.

#### Article 3 - Conditions de réservations

Toute réservation ne sera effectuée par le client et acceptée par LA PETITE ACADEMIE que par :

- la signature, par le client, du devis, en deux exemplaires originaux, entrainant acceptation des conditions générales de vente, et

- le paiement d'un premier acompte égal à 50% du prix total T.T.C. de la prestation.

#### Article 4 - Conditions de paiements

La prestation sera réglée, par le client, à LA PETITE ACADEMIE, dans les conditions suivantes :

- un acompte de 50% du prix total T.T.C. de la prestation tel que figurant sur le devis, par chèque bancaire ou virement bancaire, au jour de la réservation,
- le paiement du solde du prix convenu s'effectuera, outre les 50% prévus, le jour même de la prestation.

#### Article 5 - Conditions et modifications de prestations

Les prix des fournitures supplémentaires et des modifications demandées par le client postérieurement à l'acceptation du devis feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire.

# Article 6 - Conditions particulières

Toutes conditions particulières doivent faire l'objet d'un accord avec la direction.

# Article 7 - Conditions d'annulation

En cas de désistement, refus ou annulation de la part du client, LA PETITE ACADEMIE sera libérée de toute obligation envers le client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'évènement à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par LA PETITE ACADEMIE.

# Article 8 - Clauses pénales

LA PETITE ACADEMIE pourra facturer au client le montant des frais déjà engagés au moment de l'annulation, qui seraient supérieurs au montant des acomptes déjà versés.

#### Article 9 - Les prestataires

En cas d'absence ou d'indisponibilité de l'un des prestataires, LA PETITE ACADEMIE fera ses meilleurs efforts pour remplacer le prestataire absent ou indisponible par un prestataire équivalent, en modifiant, si besoin est, le planning prévu.

#### Article 10 - Propriété intellectuelle

Le client autorise LA PETITE ACEMIE à le citer et à utiliser les photographies ou tous autres supports de la prestation dans ses documents commerciaux, sous quelque forme que ce soit, en qualité de référence commerciale.

#### Article 11 - Responsabilité

Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer au cours de la prestation.

LA PETITE ACADEMIE décline toute responsabilité, notamment, en cas :

- de dommages, de quelque nature que ce soit (en ce compris, notamment, le vol, la perte et la dégradation), affectant, durant la prestation, les biens de quelque nature qu'ils soient (effets personnels, fonds et valeurs, matériels, marchandises et tout intervenant extérieur au contrat signé avec LA PETITE ACADEMIE, etc.), appartenant au client, et ce, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés
- d'accidents corporels ou matériels subi par le client au cours de la prestation
- de toutes dégradations et de tous dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, que le client pourrait causer à autrui ; les réparations et remboursements qui apparaitraient nécessaires suite à ces dégradations et dommages seront à la charge exclusives du client,
- de l'indisponibilité ou de l'absence d'un prestataire devant intervenir au cours de la prestation.

Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat.

Le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tous recours à l'encontre de LA PETITE ACADEMIE en cas de survenance de l'un quelconque des évènements précités. A défaut, le client s'engage à garantir LA PETITE ACADEMIE contre tout recours et/ou réclamation et s'engage à indemniser LA PETITE ACADEMIE de tous dommages, pertes, ou dépenses résultant d'un tel recours et/ou réclamation.

# Article 12 - Clause résolutoire

En cas de résiliation du contrat, le montant de(s) acompte(s) déjà verse(s) restera acquis LA PETITE ACADEMIE. Cette dernière se réservant le droit de demander le paiement du solde du prix de la prestation et des dommages et intérêts en réparation des préjudices de tous ordres qu'elle aura éprouvés de ce chef.

## Article 13 - Force majeure

LA PETITE ACADEMIE ne pourra être tenue responsable des manquements ou retards dans l'exécution de ses obligations découlant du contrat, qui pourraient résulter d'un cas de force majeure. Dans l'hypothèse de la survenance d'un évènement de force majeure, LA PETITE ACADEMIE devra immédiatement en informer le client et fera ses meilleurs efforts afin de réduire, éliminer et surmonter les effets de la force majeure.

#### Article 14 - Confidentialité

Les parties conviennent de considérer comme strictement confidentiels l'ensemble des données et/ou informations quelles qu'en soit la forme et/ou le support, qui auront été expressément qualifiées de confidentiels lors de leur remise à l'autre partie ; étant précisé qu'il appartiendra à la partie divulgatrice d'apporter la preuve qu'elle a ainsi qualifié lesdites données et/ou informations. (ci-après les informations confidentielles)

Chacune des parties s'engage à prendre à l'égard des informations confidentielles les mêmes mesures de protection qu'à l'égard de ses propres informations confidentielles et, en particulier, à ne pas les divulguer à des tiers, sous quelque forme, quelque support et pour quelque raison que ce soit et à requérir de tout préposé ou tiers susceptible de connaître des informations confidentielles pour les besoins de l'exécution du contrat, le même engagement de confidentialité. Cet engagement de confidentialité durera pendant la durée du contrat et une durée de cinq (5) années après son terme, quelle qu'en soit la cause.

## Article 15 - Caution

Une caution de 30% proportionnelle à l'ensemble des prestations vous sera demandée pour les matériels ou pour la location de la salle. Elle vous sera restituée 48 heures après vérification des matériels et des lieux loués.

## Article 16 - Loi applicable - litiges

Le contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du contrat, les parties rechercheront une solution amiable, sauf urgence particulière pour la préservation des intérêts d'une partie. A défaut d'une solution amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de...... y compris en cas de procédure d'urgence, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, étant précisé que les parties seront déliées de leur engagement de confidentialité stipulé à l'article 8 au titre et dans la stricte limite des éléments dont la communication serait requise pour le litige.